

Communiqué de presse

Le 25 février 2021

La Métropole du Grand Paris et La Banque Postale signent une convention de partenariat en faveur de la rénovation énergétique

Patrick OLLIER, Président de Métropole du Grand Paris et Philippe HEIM, Président du directoire de La Banque Postale ont signé, ce mardi 23 février 2021, une convention de partenariat d'accompagnement et de financement, en présence d'Olivier SICHEL, directeur général délégué de la Caisse des Dépôts, Daniel GUIRAUD, Vice-Président délégué à la Transition Ecologique, à la Qualité de l'Air et au Développement des Réseaux Energétiques de la Métropole du Grand Paris, Adjoint au Maire des Lilas, Xavier LEMOINE, Vice-président délégué à l'Economie circulaire, collaborative, sociale et solidaire, Maire de Montfermeil, et Patrick CHAIMOVITCH, Vice-Président délégué à la Rénovation Energétique, Maire de Colombes. Adoptée le 1^{er} décembre 2020 en Conseil métropolitain, cette convention soutient les propriétaires de maisons, porteurs d'un projet de rénovation énergétique performante, au niveau de 53 communes engagées dans le dispositif du Parcours de rénovation énergétique performante du pavillonnaire (PREP). Ainsi, les Métropolitains vont pouvoir bénéficier d'un parcours simplifié pour le financement de leurs travaux.

La Métropole du Grand Paris est engagée en faveur de la rénovation énergétique des logements et la lutte contre la précarité énergétique. Le 19 décembre 2019, la Métropole du Grand Paris a signé une convention tripartite avec l'État et l'ADEME (l'Agence de la transition écologique) pour mettre en œuvre le programme Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique (SARE) dans le périmètre métropolitain grâce à un financement de 26,6 millions d'euros sur la période 2019-2022.

En complément, dans le cadre de la mise en œuvre du Plan métropolitain de relance, doté d'une enveloppe de 110 millions d'euros, et de sa « connexion » avec le Plan « France Relance » de l'Etat (100 milliards d'euros), sur des thématiques précises, le Conseil métropolitain du 12 février dernier a adopté à l'unanimité le Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE) dont la transition écologique est l'une des thématiques phares.

La Métropole du Grand Paris compte 3,5 millions de logements, dont 445 000 maisons individuelles. 70% de ces dernières ont été construites avant la 1^{ère} réglementation thermique de 1975.

En sa qualité de porteur associé du programme SARE de l'ADEME, et dans le cadre du Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), la Métropole du Grand Paris s'est engagée à promouvoir, à travers un appel à manifestation d'intérêt (AMI) lancée en juillet 2020 en direction des communes et territoires, la rénovation énergétique performante des secteurs pavillonnaires. Mise en œuvre en partenariat avec l'entreprise solidaire Dorémi, cette démarche a permis de désigner 53 communes retenues et 5 territoires intervenant en appui des communes.

Afin d'aider les propriétaires engagés dans un projet de rénovation énergétique performante (BBC rénovation ou assimilé, étiquettes B et A) à financer leurs travaux, la Métropole prévoit, avec le concours de l'Etat de mobiliser plusieurs établissements bancaires dans cette démarche visant à simplifier l'accès aux prêts pour les particuliers.

Dans le cadre de la convention signée, La Banque Postale met à disposition une gamme complète de solutions de financements en crédit immobilier et en crédit à la consommation. Le dispositif d'accompagnement prévoit une mise en relation du particulier avec une équipe dédiée de conseillers spécialisés de La Banque Postale, qui lui proposera, sur la base d'une analyse de sa situation individuelle, la solution financière la plus adaptée pour la réalisation de son projet :

- Eco-prêt à taux zéro (éco PTZ) jusqu'à 30 000 € de financement (montant réglementaire, sous réserve d'éligibilité des travaux et de l'agrément de l'artisan)
- Prêt vert jusqu'à 75.000 € de financement (pour un projet non éligible à un éco PTZ)
- Prêt immobilier au-delà de 75.000 € de financement

Sur la base des expérimentations menées au niveau des 53 communes retenues, La Banque Postale envisage de participer à un mécanisme de massification à la rénovation énergétique des logements. Elle participera par ailleurs à la concertation organisée dans le cadre de la mission confiée récemment par le Gouvernement sur ce sujet à Olivier SICHEL, directeur général délégué de la Caisse des Dépôt.

Pour Patrick OLLIER, Président de la Métropole du Grand Paris :

« En plus du tiers de confiance de proximité exercé par les maires et les ALEC, aidé par le tiers de confiance technique apporté par Dorémi, nous pouvons aujourd'hui compter sur ce tiers de confiance financier. Le partenariat est donc très utile et cette interaction intelligente se fait dans l'intérêt des Métropolitains, notamment pour la rénovation énergétique de leurs pavillons. »

Pour Philippe HEIM, Président du directoire de La Banque Postale :

« Nous sommes heureux de participer à ce programme innovant au côté de la Métropole du Grand Paris, qui conjugue relance économique et transition écologique, tout en faisant écho à nos valeurs de banque et assurance citoyenne. La finance verte est une de nos priorités et nous sommes particulièrement fiers d'être la première banque à accompagner les Métropolitains dans la rénovation énergétique de leur habitation. »

Pour Olivier SICHEL, Directeur général délégué de la Caisse des Dépôts :

« La Caisse des Dépôts est à l'écoute des élus et des communes, d'où viennent souvent les solutions. A ce titre, elle s'engage avec la Métropole du Grand Paris dans ce projet pionnier qui constitue une brique dans le travail que le Gouvernement entreprend. »

A propos de la Métropole du Grand Paris

La Métropole du Grand Paris est une intercommunalité, au niveau de la zone dense urbaine continue, qui regroupe 131 communes. Créée par la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles, et renforcée par la loi du 7 août 2015 de nouvelle organisation territoriale de la république, elle a vu le jour le 1^{er} janvier 2016.

La Métropole du Grand Paris exerce les compétences suivantes :

- Développement et aménagement économique, social et culturel
- Protection et mise en valeur de l'environnement et politique du cadre de vie
- Aménagement de l'espace métropolitain
- Politique locale de l'habitat
- Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations (GEMAPI)

A propos de La Banque Postale

La Banque Postale forme, avec ses filiales dont CNP Assurances, un grand groupe de bancassurance, filiale du Groupe La Poste, présent sur les marchés de la banque de détail, de l'assurance, de la banque de financement et de la gestion d'actifs. La Banque Postale accompagne ses clients, particuliers, entreprises, professionnels, associations et acteurs du secteur public local, avec une gamme complète de services accessibles à tous. Banque de proximité, 1^{er} prêteur bancaire des collectivités locales, elle est présente sur tout le territoire avec plus de 17 000 points de contacts dont 7 700 bureaux de poste, tout en développant une offre digitale, notamment avec sa banque 100 % mobile Ma French Bank. Banque et citoyenne, pionnière d'une finance responsable, elle est en charge d'une mission de service public d'accessibilité bancaire.

Contact presse Métropole du Grand Paris :

Amal Hmimed - 01 82 83 87 01 – amal.hmimed@metropolegrandparis.fr

Contacts presse La Banque Postale :

Victor Labrusse – 06 42 27 09 77 – victor.labrusse@laposte.fr

Stéphanie Noel – 06 38 27 32 91 – stephanie.noel@laposte.fr